

Service instructeur
Service de l'Environnement et de l'Agriculture

N° CP 2008-4-6-1

Service consulté

COMMUNICATION

NOTE D'INFORMATION SUR L'ETAT D'AVANCEMENT DE LA DEMARCHE GERPLAN AU 1ER MARS 2008

Résumé : La présente communication a pour objet de rendre compte de l'état d'avancement de la démarche GERPLAN (Plan de Gestion de l'Espace Rural et Périurbain).

La démarche GERPLAN initiée par le Département du Haut-Rhin a démarré en 2000 (rapport CP du 4 février 2000). Elle consiste en une gestion collective, concertée et durable du territoire rural et périurbain à l'échelle des structures intercommunales qui sont maîtres d'ouvrage.

Il vous est proposé de faire régulièrement un point sur cette démarche qui doit, à terme, lorsque toutes les structures intercommunales en seront pourvues, constituer le plan départemental environnemental, au même titre que le plan de gestion de l'eau potable, le plan départemental de l'assainissement ou de gestion des cours d'eau.

Ce plan, issu des GERPLAN, permettra de donner de la lisibilité à nos actions tout en s'adaptant finement aux besoins des territoires.

Rappel des objectifs de la démarche GERPLAN

Le GERPLAN : la réponse à une carence en outil de gestion de l'espace rural

Pour trouver une réponse aux conflits d'usage de l'espace rural induits par une forte densité de population et conformément à la loi d'orientation agricole de juillet 1999, le Conseil Général décide, en 2000, de lancer une démarche de territorialisation de sa politique environnementale et agricole grâce à un outil « clé en main » à destination des structures intercommunales, leur permettant de gérer durablement leur territoire rural. C'est une démarche volontaire, le plan de gestion de l'espace rural et périurbain (GERPLAN), a pour objectif de parvenir à une entente entre les différents acteurs locaux autour d'un projet de territoire commun, constructif et cohérent qui, agrégé à l'échelle départementale, sera le socle des actions environnementales et agri-environnementales du Conseil Général.

L'émergence d'un plan départemental pour l'environnement

Auparavant, aucun plan global d'action environnementale et/ou agricole n'existait pour le Département. Dès lors, le Conseil Général était amené à subventionner différents projets au fil de l'eau, sans avoir pu au préalable en analyser la pertinence. Ce problème se retrouvait ainsi pour des projets agricoles ou pour les bassins de rétention, où certaines études préliminaires mal menées proposaient des solutions coûteuses sans résoudre durablement le problème. Le GERPLAN est avant tout une politique originale où les besoins des territoires sont analysés avec les acteurs locaux dans le cadre d'une grille départementale. Grâce à la démarche GERPLAN, le Département aura à sa disposition un vrai plan départemental rassemblant toutes nos actions en matière d'environnement et d'agriculture, permettant à notre collectivité d'une part de maîtriser les coûts et les programmations, d'autre part de communiquer sur nos actions.

Les structures intercommunales sont les maîtres d'ouvrage des GERPLAN : elles établissent puis mettent en œuvre le GERPLAN. Le Conseil Général apporte, quant à lui, un appui technique, méthodologique et financier, qui permet d'assurer une cohérence départementale indispensable.

Un bureau d'études réalise un diagnostic précis des milieux et ressources naturelles, prenant également en compte l'évolution des paysages. Parallèlement, la chambre d'agriculture dresse un état des lieux de l'occupation des sols par les agriculteurs et établit les perspectives de ces exploitations. Les services du Département sont également mobilisés pour apporter leur expertise sur les aspects hydrauliques.

Une démarche de démocratie participative

Les enjeux issus de la phase de diagnostic nourrissent le débat collectif local, auquel les élus et les représentants des associations de protection de la nature sont étroitement associés ; la direction départementale de l'agriculture et les institutions représentatives agricoles sont également parties prenantes pour mobiliser et accompagner la profession. Les nombreuses réunions qui rythment l'élaboration du GERPLAN associent ainsi l'ensemble des acteurs locaux en vue de définir une vision partagée des enjeux et des actions à mener. Le dialogue s'appuie sur des questionnaires grand public, des réunions publiques, des expositions et des ateliers thématiques.

Au final, chacun aura contribué à l'écriture du programme d'actions pluriannuel. Pour cette démarche de démocratie participative, le Département a reçu un prix de reconnaissance de la part de la Fondation de France dans le cadre de son programme « Ensemble pour gérer le territoire ».

Dans ce programme, des fiches de gestion précisent les objectifs assignés à chaque espace jugé d'intérêt collectif, les travaux à effectuer, les outils d'aménagement (volontaires, contractuels ou réglementaires) susceptibles d'être utilisés. L'opérationnalité du GERPLAN est renforcée par la spatialisation de l'ensemble des actions, à l'échelle parcellaire.

Une valorisation à travers le Système d'Information Géographique

Le système d'information géographique (SIG) du Conseil Général synthétise ces données à l'échelle locale puis départementale, données dont l'homogénéité est garantie par un cahier des charges identique, décliné sur tous les territoires.

Cette base de données ainsi que l'interprétation et la valorisation qui en sont faites constituent un véritable outil stratégique d'orientation de la politique environnementale et d'aménagement du territoire du Conseil Général. Cette politique est définie au plus près du terrain, par les acteurs locaux, et agglomérée au niveau départemental, illustrant ainsi la volonté de territorialisation des politiques de la collectivité.

Un moyen de réinvestir le champ local et de responsabiliser tous ses acteurs, face aux politiques nationales ou européennes.

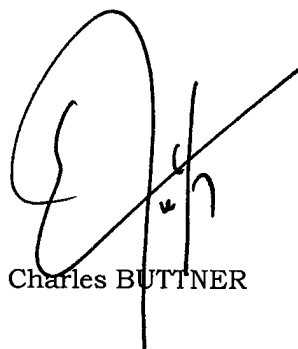
Le GERPLAN constitue également un outil permettant une forte réactivité dans l'élaboration de programmes de développement rural opérationnels : ainsi, le projet Leader pour le GAL du Sundgau a été construit en s'appuyant fortement sur les éléments disponibles dans les GERPLAN des structures intercommunales de ce territoire – ainsi 1.154 îlots d'intérêt collectif ont pu être intégrés dans les mesures agro-environnementales territorialisées (MAET). Inversement, le projet Leader permettra de renforcer la dynamique et la cohérence des GERPLAN à l'échelle sundgauvienne.

Etat d'avancement

Au 1^{er} mars 2008, sur vingt-deux structures intercommunales engagées dans la démarche GERPLAN, douze ont validé leur programme d'actions. Pas moins de 600 réunions de concertation, d'échanges ou de mise en œuvre ont été tenues, preuve d'une concertation menée en permanence dans ce cadre. Dix postes d'animateurs GERPLAN ont été créés depuis 2004 et près de 200 actions ont été mises en œuvre sur les cinq dernières années (2003 à 2007) pour un montant d'engagement de 4,5 M€ (dont 1,8 M€ pour des aménagements hydrauliques).

L'annexe au présent rapport présente à l'échelle du département un bilan synthétique de la démarche GERLAN au 1^{er} mars 2008 : état d'avancement, aspects financiers, mise en œuvre.

Je vous prie de bien vouloir prendre connaissance de cette communication.



Charles BUTTNER

Bilan de la démarche GERPLAN au 1^{er} mars 2008

1- Cadre juridique et méthodologique

La démarche GERPLAN a été initiée début 2000, en écho à la loi d'orientation agricole de 1999 qui mettait en place les contrats territoriaux d'exploitation (CTE) et reconnaissait la place des collectivités territoriales dans la définition de la politique agricole locale.

Le GERPLAN est le fruit d'une volonté politique forte du Département, qui en a fait l'un des fers de lance de son programme en faveur de l'agriculture et des milieux naturels.

N'étant pas issu d'une loi, il n'a aucune portée réglementaire, contrairement aux Schémas de cohérence territoriale (SCOT) ou aux Plans Locaux d'Urbanisme (PLU). Il peut par contre servir d'outil d'aide à la décision dans le cadre de l'élaboration de ces documents réglementaires d'urbanisme.

Il a préfiguré la loi de développement des territoires ruraux de 2005, en particulier en ce qui concerne les mesures relatives à la valorisation et la protection des espaces naturels et agricoles.

1.1- Délibérations

Etudes GERPLAN

- La démarche GERPLAN a été instituée par décision de l'Assemblée Départementale en date du 4 février 2000 : les études préalables GERPLAN sont financées à hauteur de 70%, avec un montant subventionnable de 15.245 € pour une commune et de 30.490 € pour une structure intercommunale.
- Le partenariat conventionné avec la Chambre d'Agriculture pour la réalisation des diagnostics agricoles GERPLAN a été approuvé en Assemblée Plénière lors du BP 2002 (17 décembre 2001) et précisé en Commission Permanente en date du 14 juin 2002.

Postes d'animateurs

Le financement des postes d'animateur GERPLAN était au départ réservé aux structures intercommunales situées dans le Massif Vosgien, dans le cadre de la convention Massif Vosgien du Contrat de Plan Etat-Région 2000-2006 : l'aide était de 40 % d'un montant subventionnable de 45.735 € pendant 4 ans (délibération de l'Assemblée Départementale du 15 juin 2001, précisée par délibération de la Commission Permanente le 7 septembre 2001.

L'aide a été élargie à l'ensemble du département selon de nouvelles modalités – 40 % d'un montant subventionnable de 30.400 € pendant 6 ans – lors du BP 2006.

Mise en œuvre

La mise en œuvre des GERPLAN se fait à travers :

- des actions relevant de politiques traditionnelles du Département, que le GERPLAN permet d'affiner, d'adapter au contexte et à la demande locale et souvent d'alléger en terme de coût (exemple notamment des bassins de rétention),
- des actions novatrices, fruit de la concertation engagée dans les GERPLAN : au fur et à mesure de l'avancement des GERPLAN, la panoplie des actions soutenues par le Département dans ce cadre est ainsi élargie. Les différentes aides GERPLAN existantes à ce jour sont synthétisées dans le tableau en *annexe*, auquel sont jointes les délibérations créant ces aides.

A noter : le taux d'intervention de 80 % pour les plantations d'arbre peut paraître élevé, mais ne porte que sur de petits montants d'investissement. Cela permet, à faible coût, d'afficher le Conseil Général comme partenaire unique de l'amélioration du cadre de vie, en écho notamment à l'opération Sainte-Catherine.

Cela présente également l'avantage d'empêcher l'affichage d'un autre cofinanceur (Région) et d'éviter ainsi la dilution de notre action.

Les structures intercommunales ont également la possibilité de démarrer la mise en œuvre des GERPLAN avant la validation définitive de leur programme d'actions. Ces actions dites « de préfiguration » peuvent être engagées sous réserve que l'étude GERPLAN ait démarré et que des premiers enjeux aient été définis : les actions doivent aller dans le sens de ces premières orientations.

Dans cette perspective, une enveloppe de 25.000 € de crédits départementaux est disponible pour chaque structure intercommunale (principe validé lors du BP 2006).

1.2- Sécurisation de la procédure GERPLAN

Afin de sécuriser et d'améliorer la procédure d'élaboration et de mise en œuvre des GERPLAN, les étapes de suivi, d'instruction et de validation des études et des actions GERPLAN ont été formalisées à travers un vade-mecum validé lors du BP 2006. Ce vade-mecum reprend les mêmes principes et la même méthode que la politique de Développement Local.

Il a également été décidé de formaliser le partenariat entre le Département et la structure intercommunale engagée dans un GERPLAN à travers un contrat définissant les axes prioritaires du GERPLAN concerné, qui seront soutenus par le Département, ainsi que les modalités de ce soutien. Ce contrat est conclu pour une durée de 3 ans et peut être renouvelé. Une évaluation, réalisée par la structure intercommunale et pouvant s'appuyer sur le dispositif de suivi et d'évaluation (tableau de bord et indicateurs établis par le SEA) mis à disposition par le Département, permettra de juger de l'opportunité de ce renouvellement.

Ce contrat constitue l'axe thématique « environnement » des chartes de développement local. A ce titre, il est indépendant des chartes de développement : il ne finance pas les actions non éligibles au titre du développement local, et dans le même temps, les actions issues des GERPLAN n'ont pas vocation à être financées par le programme de développement local.

La médiatisation de la signature des contrats GERPLAN est l'occasion d'afficher l'implication du Département pour la préservation du cadre de vie des haut-rhinois.



Signature officielle du contrat GERPLAN de la CC de la Vallée de Kaysersberg le 18 octobre 2006

1.3- Champ d'application des GERPLAN

Le GERPLAN s'applique sur l'espace rural et périurbain hors espace forestier de plus de 25 ha d'un seul tenant.

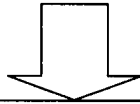
Pour éviter les discussions portant sur la définition de l'espace rural et périurbain, il a été décidé lors du vote du BP 2008 de donner au GERPLAN non plus une approche géographique mais une approche transversale : ainsi, relèvera des GERPLAN toute action, même intra-muros, portant sur l'environnement (plantations, agriculture, paysage, eau,...) et inscrite dans le programme d'actions GERPLAN de la structure intercommunale.

1.4- Etapes d'élaboration d'un GERPLAN

Délibération du maître d'ouvrage
(structure intercommunale ou commune)



Consultation (sur la base du cahier des charges-type GERPLAN)
et sélection du bureau d'études

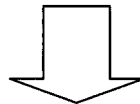


Etude préalable

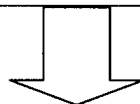
Diagnostic
environnemental et
paysager
Bureau d'études

Diagnostic agricole
Chambre d'Agriculture

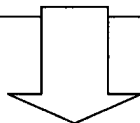
Diagnostic
hydraulique
Services du Département



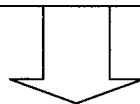
Définition des grands enjeux du territoire



Concertation
- réunions de comité de pilotage
- réunions thématiques
- enquête auprès de la population
- exposition
- réunions publiques



Programme d'actions GERPLAN



Validation du GERPLAN
par le conseil communautaire et les conseils municipaux concernés

Mise en œuvre du GERPLAN

2- Le GERPLAN : une démarche partenariale et de mise en réseau

2.1- Un partenariat fort avec les acteurs locaux, fruit de la concertation

Grâce aux nombreuses réunions de concertation locale, des partenariats actifs se (re)constituent à la fois entre les différents acteurs locaux mais également entre le Département du Haut-Rhin et ces acteurs.

Parmi ces partenaires, on peut citer notamment :

- ⇒ Les communautés de communes maîtres d'ouvrage : Le Département du Haut-Rhin, outre son rôle de financeur (étude, animation, actions) assure une assistance technique et méthodologique au maître d'ouvrage (établissement du cahier des charges de l'étude, suivi des réunions de concertation, animation conjointe des réunions thématiques, conseils techniques en agriculture, environnement, hydraulique,...notamment dans la phase de définition et de mise en œuvre des actions). Cet accompagnement en ingénierie est particulièrement apprécié et permet de renforcer la présence du Département sur le terrain.
Ce partenariat est concrétisé par la signature d'un contrat GERPLAN entre l'intercommunalité et le Département.
- ⇒ La Chambre d'Agriculture du Haut-Rhin : La participation de la Chambre d'Agriculture à la démarche GERPLAN est formalisée à travers une convention de partenariat avec le Département. La Chambre d'Agriculture, en tant qu'expert agricole, s'engage à élaborer le diagnostic agricole lors de l'étude préalable (occupation du sol, recensement des besoins des exploitations, perspectives de développement de ces exploitations...). En accord avec la communauté de communes, elle propose une série d'animations à destination des agriculteurs, sur les thèmes mis en avant par la profession (besoins en sortie d'exploitation, transmission de l'exploitation, réalisation de projets de diversification, problématique des coulées boueuses...).
- ⇒ La profession agricole : Les représentants de la profession agricole sont associés à toutes les étapes de l'élaboration du GERPLAN. Cela permet la prise en compte des problématiques agricoles, notamment celles liées aux réformes telles que la PAC, et la sensibilisation des autres acteurs à ces thématiques. Les agriculteurs sont également des partenaires importants de la mise en œuvre des actions, en particulier les mesures agri-environnementales mais aussi la diversification des activités agricoles, le développement des circuits courts, etc.
- ⇒ Les communes : L'échelle communale est celle de la mise en œuvre d'une part importante des actions validées. Pour ce faire, les communes sont accompagnées financièrement, mais aussi techniquement par les services de la direction de l'environnement et du cadre de vie (DEVI) du Département.
- ⇒ Les associations locales : Elles sont invitées à contribuer activement à l'élaboration du GERPLAN, en participant au comité de pilotage, à la concertation locale et à la phase d'élaboration du GERPLAN. Leur rôle est primordial dans la mise en œuvre du GERPLAN, puisqu'un certain nombre d'actions repose sur leur dynamisme et leur volonté d'agir.

2.2- Le réseau des animateurs GERPLAN, véritable relais sur le terrain de la politique départementale

Au sein du réseau des acteurs de l'intercommunalité, l'unité gestion durable de l'espace rural (GDER) du service environnement et agriculture anime un réseau thématique GERPLAN, en lien avec le service de l'aménagement et du développement des territoires.

Dans le cadre de ce réseau GERPLAN, des rencontres sont régulièrement organisées :

- des réunions techniques permettent d'informer régulièrement les animateurs, agents de développement et élus des évolutions méthodologiques, techniques, financières, etc. des GERPLAN ; ces réunions favorisent les échanges d'expériences et leur capitalisation,
- des sorties sur le terrain permettent de présenter de façon concrète et illustrée les actions en cours ou réalisées par des structures intercommunales engagées dans un GERPLAN, voire des démarches initiées sur d'autres territoires en dehors du département.

Des informations sont également régulièrement diffusées par le biais de la Lettre du réseau.

Si l'on ajoute les contacts par messagerie, téléphone et dans le cadre des nombreuses réunions GERPLAN, les occasions d'échange avec les territoires sont fréquentes, riches et constructives.

C'est la richesse et la qualité de ce réseau qui constituent également l'une des clés de voûte des GERPLAN.

Date	Type de rencontre - sujet
23 novembre 2004	<ul style="list-style-type: none">- point sur les GERPLAN en cours- propositions/discussion sur les thèmes à développer, les groupes de travail à envisager- établissement d'un calendrier de travail et de rencontres
24 février 2005	<ul style="list-style-type: none">- présentation d'un tableau de bord et d'indicateurs de suivi pour les GERPLAN
26 mai 2005	<ul style="list-style-type: none">- sortie de terrain sur les CC Cernay et Environs et Pays de Thann pour faire le lien entre diagnostic territorial et définition des enjeux et présenter les premières actions entreprises
11 septembre 2005	<ul style="list-style-type: none">- sortie de terrain sur le thème des OPAV (opération programmée d'amélioration des vergers) à la CC Pays de la Vôge (Lorraine)
10 février 2006	<ul style="list-style-type: none">- présentation du vade-mecum GERPLAN- présentation de l'opération « Vivent les Vergers »
1 ^{er} juin 2006	<ul style="list-style-type: none">- sortie de terrain sur les CC Altkirch, Pays de Sierentz et Trois Frontières pour présenter des actions sur la renaturation des zones humides et des cours d'eau et la gestion des problèmes de coulée de boue
1 ^{er} février 2007	<ul style="list-style-type: none">- point sur les nouvelles aides départementales GERPLAN 2007- rappel de la procédure GERPLAN et du vade-mecum
14 juin 2007	<ul style="list-style-type: none">- sortie de terrain sur les CC de la Porte du Sundgau et d'Ill et Gersbach pour présenter des actions « circuits courts agricoles » et « valorisation artisanale des fruits des vergers haute-tige »
3 octobre 2007	<ul style="list-style-type: none">- journée « GERPLAN et urbanisme : comment réfléchir les extensions en zone périurbaine dans un contexte de développement durable ? »
15 janvier 2008	<ul style="list-style-type: none">- présentation du réseau ARIENA- présentation du nouveau dispositif des mesures agro-environnementales territorialisées

2.3- Le GERPLAN : une démarche reconnue

Pour la période 2001-2005, le Département du Haut-Rhin a bénéficié de 365 900 € pour son action GERPLAN au titre du programme européen Interreg III b « Sustainable Open Space » (pour le maintien des espaces ouverts durables).

Pour cette démarche de démocratie participative, le Département a reçu un prix de reconnaissance de la part de la Fondation de France dans le cadre de son programme « Ensemble pour gérer le territoire ».

Les sollicitations sont également nombreuses de la part d'autres collectivités françaises, d'écoles (ENSAIA, INFOMA, INSA, Eco-conseillers, Lycées agricoles, etc.), de particuliers, d'associations, pour obtenir des informations sur le GERPLAN, mais également des interventions lors de colloques ou de formations.

3- Bilan global du dispositif GERPLAN

3.1- état d'avancement des GERPLAN dans le département du Haut-Rhin au 1er mars 2008

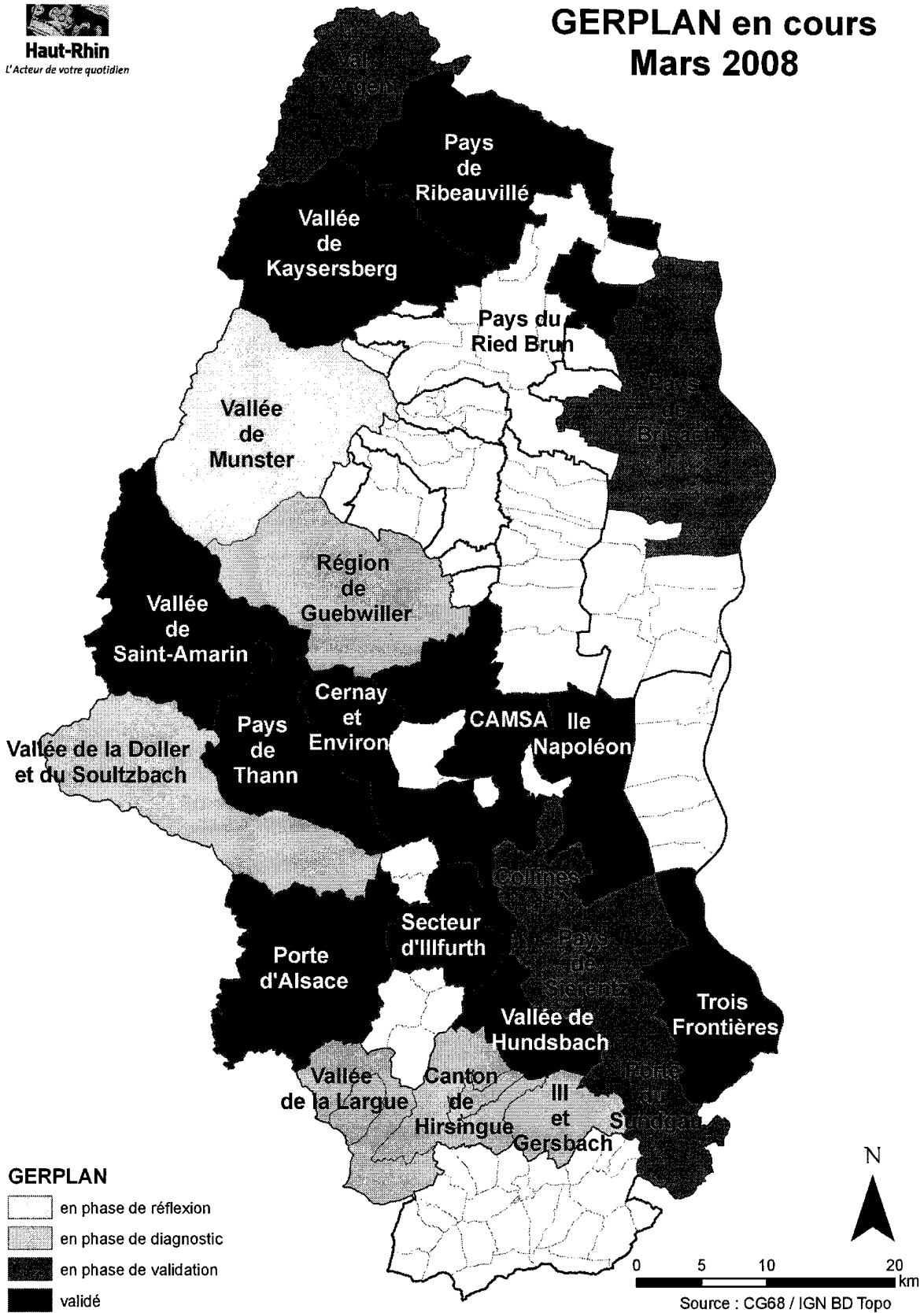
A ce jour, 22 structures intercommunales ont délibéré pour un GERPLAN. Leurs états d'avancement respectifs dans la démarche sont les suivants (cf. carte ci-dessous) :

- douze d'entre elles ont validé leur programme d'actions et démarré la mise en œuvre (Pays du Ried brun, Pays de Ribeauvillé, Pays de Thann, Secteur d'Illfurth, Cernay et Environs, Vallée de Kaysersberg, Vallée de Hundsbach, Trois Frontières, Ile Napoléon, Vallée de Saint-Amarin, Porte d'Alsace, CAMSA),
- cinq sont en train d'élaborer leur programme d'actions (Collines, Porte du Sundgau, Pays de Sierentz, Val d'Argent, SIVOM du Pays de Brisach),
- cinq en sont à la phase du diagnostic territorial et de la concertation (Vallée de la Doller, Vallée de la Largue, Ill et Gersbach, Canton de Hirsingue, Région de Guebwiller),
- la communauté de communes de la Vallée de Munster envisage de démarrer un GERPLAN et doit délibérer prochainement.

Au total, 279 communes sont concernées par un GERPLAN sur les 377 que compte le département du Haut-Rhin.

GERPLAN en cours

Mars 2008



3.2- état des lieux des GERPLAN au 1er mars 2008

3.2.1- études GERPLAN

12 études GERPLAN sont terminées, 10 sont engagées
18 diagnostics agricoles sont terminés, 1 est en cours } total : 41 études

3.2.2- postes d'animateurs GERPLAN

Au 01/03/2008, le Département du Haut-Rhin subventionne 10 postes d'animateurs GERPLAN pour les structures intercommunales suivantes :

- Vallée de St Amarin (depuis 2001)
- Pays de Thann (depuis janvier 2004)
- Vallée de Kaysersberg (depuis mars 2005)
- Val d'Argent (depuis septembre 2005)
- Cernay et environs (depuis octobre 2005)
- Pays de Ribeauvillé (depuis août 2006)
- Porte du Sundgau (depuis janvier 2007)
- SIVOM du Pays de Brisach (depuis janvier 2007)
- Ile Napoléon (depuis janvier 2007)
- Région de Guebwiller (depuis janvier 2007)

Pour mémoire, un poste d'animateur GERPLAN a été financé pour la Porte d'Alsace d'octobre 2004 à septembre 2007.

3.3- mise en œuvre des actions préconisées dans les GERPLAN

12 structures intercommunales ont validé leur programme d'action et 8 d'entre elles bénéficient à ce jour d'un contrat à 3 ans avec le Département :

- Pays du Ried brun validation en 2003 – contrat 2006-2008
- Pays de Ribeauvillé validation en 2004 – contrat 2006-2008
- Pays de Thann validation en 2004 – contrat 2006-2008
- Secteur d'Illfurth validation en 2005 – contrat 2006-2008
- Cernay et Environs validation en 2005 – contrat 2006-2008
- Vallée de Kaysersberg validation en 2005 – contrat 2006-2008
- Vallée de Hundsbach validation en 2006 – contrat 2007-2009
- Trois Frontières validation en 2006
- Ile Napoléon validation en 2007 – contrat 2007-2009
- Vallée de Saint-Amarin validation en 2007
- Porte d'Alsace validation en 2007

Certaines structures intercommunales n'attendent pas d'avoir validé le document-cadre pour se lancer dans la mise en œuvre d'actions GERPLAN. Elles procèdent à des actions de pré-figuration sur lesquelles les acteurs locaux sont d'accord et qui prennent en compte les préconisations du GERPLAN.

Les actions engagées en quelques chiffres :

Au 1^{er} mars 2008, 179 actions ont été engagées :

- 155 en investissement
- 24 en fonctionnement

- 55 actions novatrices (24 F et 31 I)
- 124 actions traditionnelles affinées grâce au GERPLAN

3.3- financement des GERPLAN au 1er mars 2008
montants engagés et mandatés depuis 2000, date de lancement de la démarche GERPLAN

	nombre	investissement				fonctionnement				
		engagés		mandatés		engagés		mandatés		
		CG 68	programme européen SOS	CG 68	programme européen SOS	CG 68	programme européen SOS	CG 68	programme européen SOS	
environnementale et paysagère (bureau d'études)	22	488 211 €	134 810 €	217 822 €						
agricole (chambre d'agriculture)	17						540 907 €	55 000 €	523 407 €	20 000 €
poste d'animateur GERPLAN	10						256 085 €		152 362 €	
mise en œuvre GERPLAN – mesures traditionnelles affinées grâce au GERPLAN										
valorisation du patrimoine arboré	11	17 775 €		11 121 €						
améliorations pastorales	26	157 296 €		néant						
sentiers de découverte	10	63 214 €		5 192 €						
mesures agri-env.							1 693 300 €		1 693 300 €	
investissements agricoles (dont bâtiments)	55	539 964 €		207 329 €						
bassins de rétention	22	1 789 917 €	311 200 €	522 310 €						
mise en œuvre GERPLAN – mesures novatrices										
(communautés de communes, communes, associations, agriculteurs)	55	232 466 €		124 610 €			42 457€		25 651 €	
GERPLAN TOTAL		3 288 843 €	446 010 €	1 088 384 €			2 532 749 €	55 000 €	2 394 720 €	20 000 €

**3.4- récapitulatif des actions mises en œuvre au 1er mars 2008
(hors construction de bâtiments d'élevage et aménagements hydrauliques)**

thématique GERPLAN	intitulé de l'action	structure intercommunale concernée	année d'engage- -ment	montant subventionnable en euros	montant engagé en euros	taux d'aide	
améliorer le cadre de vie et les paysages	abreuvoirs bois	vallée de Kayzersberg	2005	I 1 520	608	40%	
		vallée de St Amarin		29 659 5 754 8 288 21 980 18 581 14 177 10 280 13 630 7 687 20 883 10 242 34 995 4 465 7 920 11 647	2 966 575 829 2 198 1 858 1 418 1 028 1 363 769 2 088 1 024 3 499 446 792 1 165		
	améliorations pastorales	vallée de Kayzersberg	2005	I	5 881	588	10%
		val d'Argent			13 633	1 363	
		vallée de St Amarin			15 158	1 516	
		val d'Argent	2006		19 532	1 953	
		région de Guebwiller			24 761	2 476	
		vallée de St Amarin			23 728	2 373	
		vallée de Kayzersberg			52 008	5 201	
		vallée de Kayzersberg	2008		79 120	31 648	40%
		val d'Argent			7 841	3 136	
		vallée de Kayzersberg			33 753	13 501	
		val d'Argent			186 221	74 489	

thématique GERPLAN	intitulé de l'action	structure intercommunale concernée	année d'engage- -ment	montant subventionnable	montant engagé	taux d'aide		
améliorer le cadre de vie et les paysages	aménagement paysager et environnemental	vallée de Kaysersberg (muret pierre sèche)	2005	33 359	12 941	55% plafonné		
		pays de Thann (effacement point noir paysager)	2005	10 015	4 006	40%		
		pays de Thann (défrichage raisonné)	2005	3 160	2 054	65%		
			2006	10 228	4 091	40%		
			2007	2 211	1 769	80%		
		secteur d'Illfurth (entrée agglomération) Cernay et environs (ZI -communication)	I	2007	15 068	6 027	40%	
					538	269	50%	
					126 650	50 660	40%	
					3 950	1 580	40%	
							16%	
		sentier de découverte		vallée de Saint Amarin vallée de Kaysersberg vallée de Saint Amarin pays de Ribeauvillé Ile Napoléon trois Frontières	2004	10 000	2 000	20%
					2005	33 549	3 990	
						33 914	6 780	
					2005	153 760	9 120	
7 622	1 525							
27 951	5 590							
2006	21 450				4 290			
	25 960				5 192			
2007	10 375				5 187			
	39 080				19 540			

thématique GERPLAN	intitulé de l'action	structure intercommunale concernée	année d'engagement	montant subventionnable	montant engagé	taux d'aide	
favoriser un bon climat socio-économique	organisation de manifestation matériel	PNRBV (expo agriculture montagne)	2005	37 625	7 525	20%	
			2006	4 201	1 680	40%	
	diversification recyclage pneus agricoles	porte d'Alsace	I	2006	8 167	625	50%
	promotion marché paysan	pays du Ried brun	F	2007	2 990	1 495	40%
	passage canadien	vallée de Kayzersberg	F	2007	1 975	988	50%
	fête paysanne	val d'Argent			2 380	1 190	40%
	promotion marché paysan	secteur d'Illfurth			2 000	1 000	50%
	dépliant produits agricoles locaux	Cernay et environs			2 303	1 151	50%
	sensibilisation à l'environnement	pays du Ried Brun (public scolaire)	F	2005	12 461	6 231	50%
				2006	12 397	6 198	
				2007	13 250	6 625	
		secteur d'Illfurth (public péri-scolaire)	F	2007	5 150	2 575	50%
		pays de Sierentz (site éducation à l'environnement)	F	2007	2 016	1 008	50%
secteur d'Illfurth (grand public)			2008				

thématique GERPLAN	intitulé de l'action	structure intercommunale concernée	année d'engagement	montant subventionnable	montant engagé	taux d'aide		
préserver la ressource en eau	sécurisation de puits d'irrigation renaturation de fossés	pays du Ried brun	2003		8 000	20%		
			2005	12 200	4 270	35%		
			2006	6 274	2 510	40%		
	biodiversité	Ile Napoléon (étude batrachologique)	2007	5 666	2 833	50%		
			2006					
			2005	3 650	2 920			
préserver le patrimoine naturel, la biodiversité	valorisation du patrimoine arboré	vallée de Kayzersberg	2005	1 162	930	80%		
			Cernay et environs	3 846	3 077			
		vallée de Kayzersberg	2006	1 040	832			
			Collines	674	539			
			pays de Thann	293	234			
			Cernay et environs	3 006	1 503			
	gestion différenciée	pays du Ried brun	2006	2212	1769	80%		
			pays de Sierentz	4 875	3 900			
		vallée de Kayzersberg	2007	2656	2125			
			pays de Sierentz	1 812	1 449			
			2006	12078	6039			
			2007	6 400	4 079			
lutte contre plantes invasives	modernisation atelier jus fruits	pays du Ried brun	2007	3 709	1 112.	30%		
			2007	6 500	3 250	50%		
	modernisation atelier jus fruits	vallée de Kayzersberg	2007	4 377	1 313	50%		
			2007	15 000	3 600	24%		
			vallée de Saint Amarin	2007	3 255	1 302	40%	
				porte du Sundgau	29 585	14 793		
			modernisation atelier jus fruits	vallée de Kayzersberg	2005	1 642	821	50%
					2006	4 181	2 090	
modernisation atelier jus fruits	Ile Napoléon	2007	6 678	3 339				
		2007	105 015	52 507				
modernisation atelier jus fruits	vallée de Kayzersberg	2008	1 200	600				
		2008						

thématique GERPLAN	intitulé de l'action	structure intercommunale concernée	année d'engagement	montant subventionnable	montant engagé	taux d'aide	
préserver le patrimoine naturel, la biodiversité	Vivent les vergers	Cernay et environs	2006	-	-	-	
		vallée de Kayzersberg		-	-	-	
		pays de Ribeauvillé (Ribeauvillé)	2007	-	-	-	
		pays de Thann (Roderen)		-	-	-	
		pays du Ried Brun		1 200	600	50%	
		pays de Ribeauvillé (Beblenheim, Riquewihr, Hunawihr)	2008	-	-	-	-
		pays de Thann (Thann)		-	-	-	
		secteur d'Illfurth (Heidwiller, Luemswiller)		-	-	-	
		pays de Sierentz		-	-	-	
		communication	2006	2 000	1 000	50%	
		formation	vallée de Kayzersberg	2 650	2 000		
			val d'Argent)	826	661		
			Cernay et environs	848	679	80%	
			pays de Sierentz	861	689		
			pays de Sierentz	812	650		
matériel spécifique	I	9 349	3 740	40%			
1 ^{ère} remise en état de vergers	2008	4 200	2 100	50%			
achat groupé fruitiers		2 285	1 1430				

4- mise en œuvre d'actions GERPLAN en quelques images

4.1- GERPLAN du Pays de Thann : réouverture paysagère, défrichage et plantation de fruitiers haute tige à Roderen (coteaux du Rohm et du Muhlberg)

L'objectif est de réhabiliter les coteaux enfrichés selon un plan de gestion global défini collectivement en tenant compte des aspects paysager, patrimonial et environnemental.

défrichage des chemins d'accès
(hiver 2004/2005)



avant défrichage des chemins

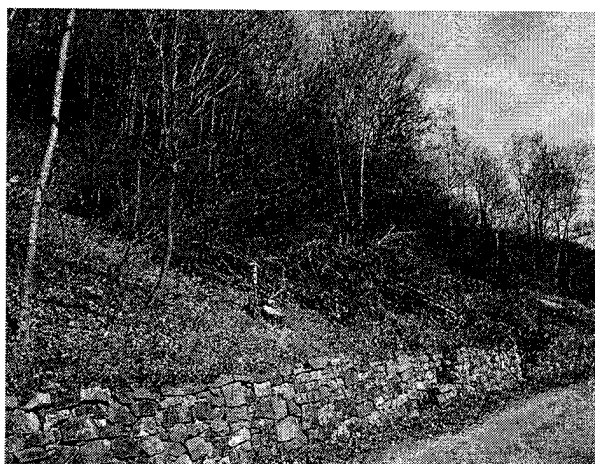


après défrichage des chemins

défrichage raisonné du coteau
(hiver 2005/2006)



avant défrichage du coteau



défrichage raisonné en cours

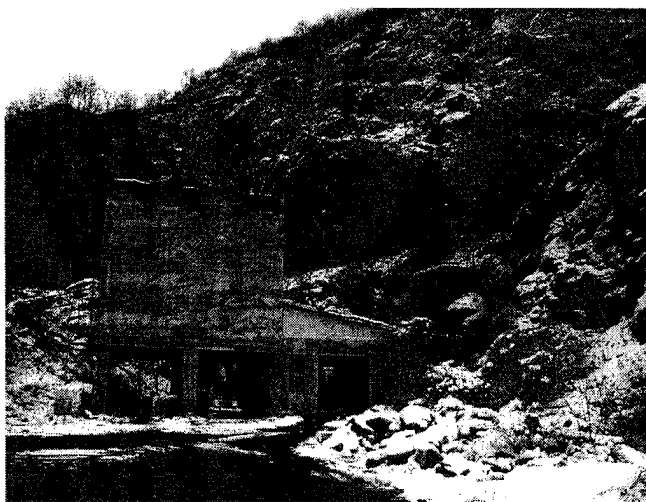
plantation de fruitiers haute tige
(hiver 2006/automne 2007)



4.2- GERPLAN du Pays de Thann : effacement d'un point noir paysager à Bitschwiller les Thann

(septembre/octobre 2005)

L'action réalisée est la suppression du silo et du concasseur de l'ancienne carrière, suivie d'un remodelage du site pour mieux l'intégrer dans le paysage. Ce site présente également un intérêt particulier pour l'avifaune. Cette action a donc permis de combiner le côté paysager, environnemental et la préservation de la biodiversité.



avant



après

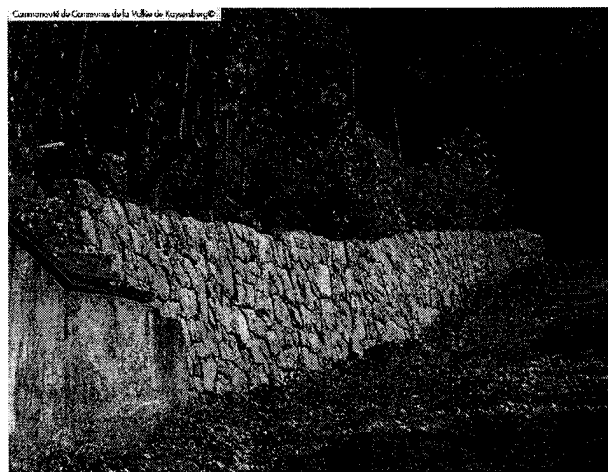
4.3- GERPLAN de la Vallée de Kaysersberg : reconstruction d'un muret en pierres sèches à Kaysersberg

(automne 2004 à printemps 2005)

Cette action s'inscrit dans un secteur du vignoble identifié pour sa richesse patrimoniale et paysagère dont les murets de pierres sèches sont un élément structurant.



avant



après

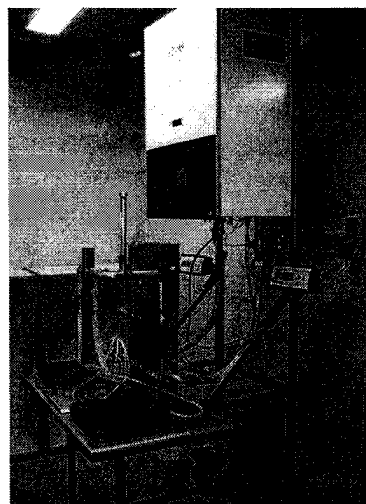
4.4- GERPLAN de la Vallée de St Amarin : modernisation de l'atelier de jus de pommes d'Oderen

(printemps/été 2005)

Un nouveau système de décantation et de pasteurisation a permis de moderniser la station de jus de pomme de la vallée de St Amarin. Le mode de conditionnement retenu est le « bag in box » de 5 litres, qui répond mieux aux besoins actuels des habitants qui viennent faire presser leurs propres fruits.



cuves de décantation



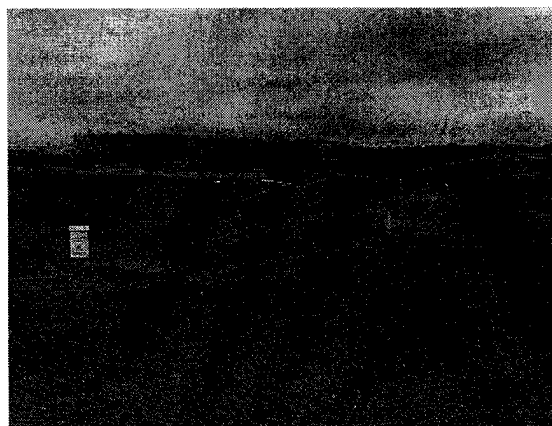
système de pasteurisation

4.5- GERPLAN des Trois Frontières : construction d'un bassin de compensation à Blotzheim (hiver 2005)

Cet aménagement permet de stocker le volume d'eau qui ne peut transiter par la commune lors d'épisodes pluvieux importants : il permet ainsi de limiter l'érosion des sols et les coulées boueuses qui peuvent occasionner des dégâts importants, voire catastrophiques dans les zones urbanisées.



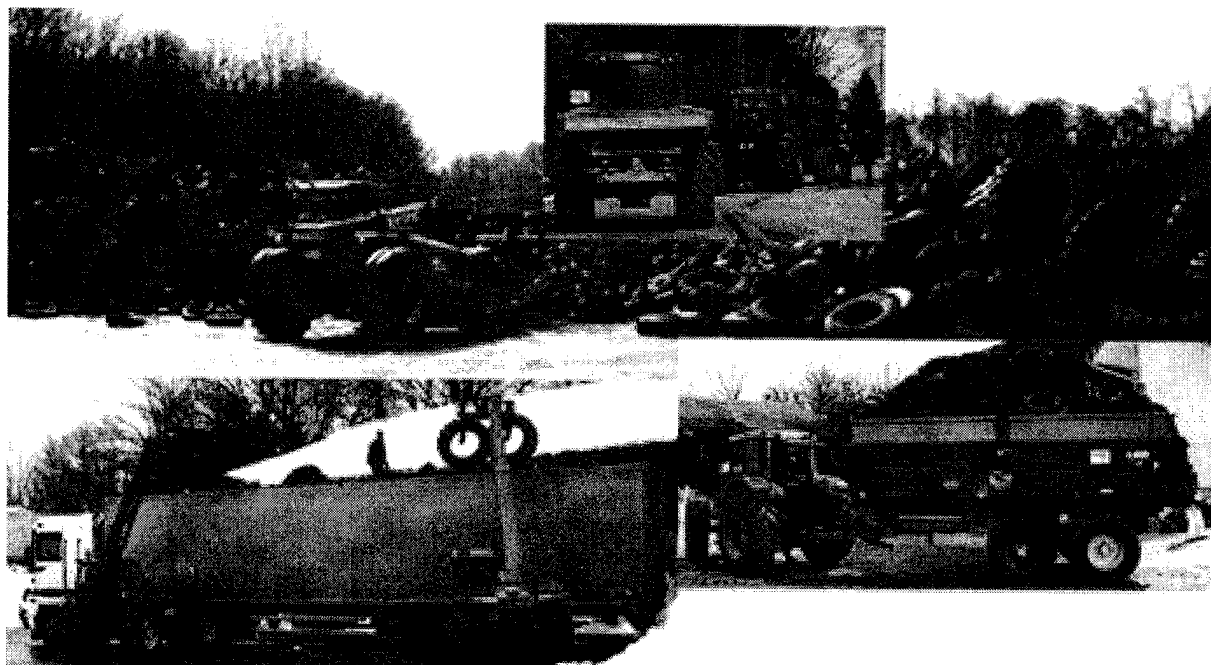
début des travaux de la digue



digue terminée

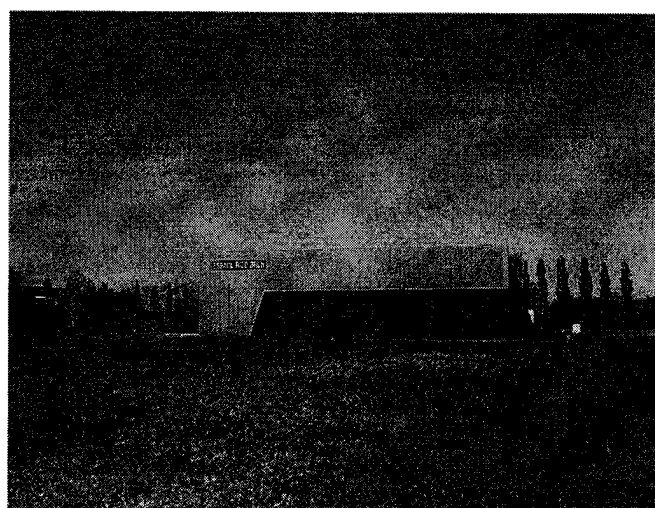
4.8- GERPLAN de la Porte d'Alsace : collecte et recyclage de pneus agricoles (printemps 2006)

Cette opération, qui ciblait les agriculteurs de la Porte d'Alsace, a permis de collecter et de recycler les pneus des engins agricoles. Environ 165 tonnes de pneus ont été récoltées.



4.9- GERPLAN du ried Brun : gestion différenciée des espaces verts publics (2006, 2007 et 2008)

L'objectif est de limiter les intrants et l'arrosage dans la gestion des espaces verts afin de préserver la ressource en eau. Mettre en place une démarche de gestion différenciée demande une formation des agents communaux, une sensibilisation de la population locale, la plantation d'espèces autochtones adaptées aux conditions locales, un changement dans les pratiques de gestion.



installation d'une prairie naturelle (avant et après



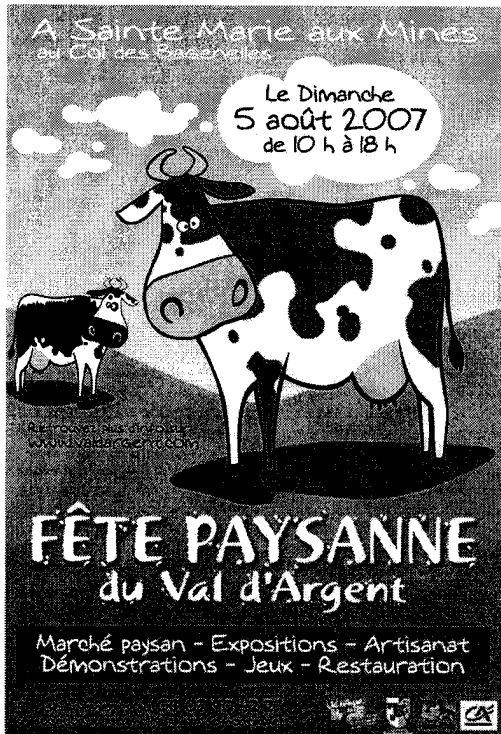
formation des agents communaux)



désherbage thermique

4.10- GERPLAN du Val d'Argent : fête paysanne au col des Bagenelles (août 2007)

Les agriculteurs de la communauté de communes du Val d'Argent souhaitent dynamiser leurs relations avec la population locale en lui faisant notamment connaître leur métier et leurs produits. Ils ont organisé une fête paysanne lors de laquelle ils ont présenté les produits agricoles de la vallée et la spécificité de leur activité pratiquée en montagne.



affiche

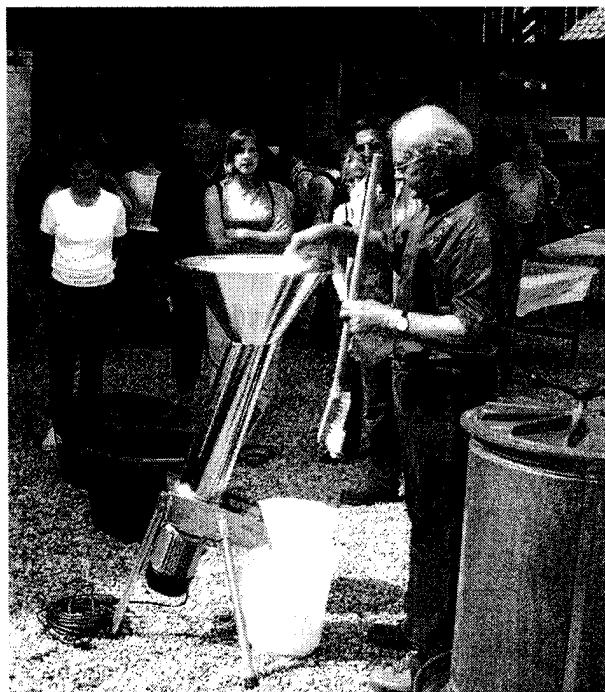


exposition de matériel agricole de montagne

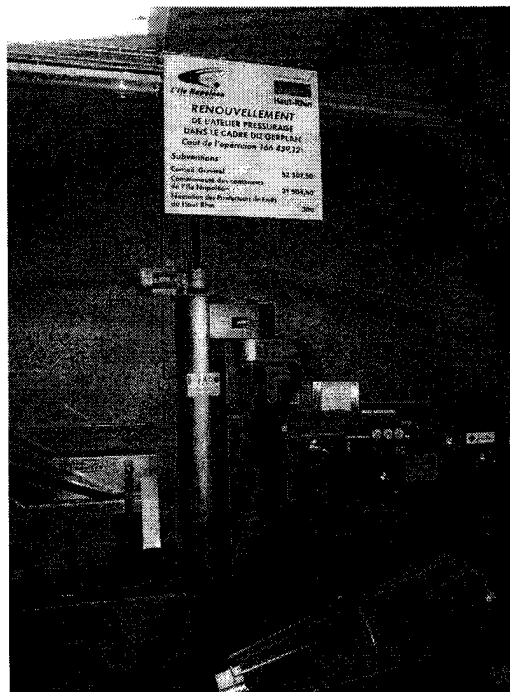


4.11- GERPLAN de la Porte du Sundgau et de l'île Napoléon : modernisation des ateliers de jus de pommes de Folgensbourg et de Habsheim (2007)

Les associations arboricoles de Folgensbourg et de Habsheim ont souhaité investir dans de nouveaux matériels de transformation de fruits en jus, pour inciter les propriétaires de vergers à valoriser leurs fruits et donc à entretenir leurs arbres fruitiers.



pressoir ambulant à Folgensbourg



système de presse à Habsheim

4.12- GERPLAN de la Vallée de Kaysersberg, de la Vallée de St Amarin, de la région de Guebwiller et du Val d'Argent : réalisation d'améliorations pastorales (2005 à 2008)

L'objectif est de rouvrir des parcelles enfrichées afin de les destiner à l'activité agricole, notamment au pâturage des animaux. Ce type de mesure permet de pérenniser les exploitations d'élevage de montagne et d'améliorer les paysages.



4.13- GERPLAN de Cernay et Environs, de la Vallée de Kaysersberg, du Pays du Ried Brun, du Pays de Thann : opération Vivent les vergers (2006 à 2008)

Toutes les structures intercommunales engagées dans la démarche GERPLAN retiennent dans leur programme des actions de préservation et de valorisation de leur patrimoine fruitier. C'est pourquoi le Département propose depuis 2006 une opération globale dédiée à cette problématique appelée « Vivent les vergers » (cf BP cadre de vie 2006). Le préalable à sa mise en place est la réalisation d'un diagnostic précis des parcelles de vergers. Puis localement, sur la base de ce diagnostic, les acteurs (élus, animateur GERPLAN, arboriculteurs, apiculteurs, propriétaires, etc.) décident des actions à mettre en œuvre pour réhabiliter les vergers : sensibilisation, communication, formation, plantation, .



diagnostic verger – Pays de Ribeauvillé



panneau Vivent les vergers – Cernay et Environs



plantation et sensibilisation des scolaires – Pays du Ried Brun



commande groupée d'arbres fruitiers- Vallée de Kaysersberg